

212C0779

FR0000121881-OP010-RA01-OP011-AS08

18 juin 2012

- Résultat de l'offre publique de rachat par la société de ses propres actions.
- Résultat de l'offre publique d'achat simplifiée par la société de ses bons de souscription et/ou d'acquisition d'actions remboursables émis en 2006.

HAVAS

(Euronext Paris)

- 1 - Nyse Euronext Paris a fait connaître à l'Autorité des marchés financiers qu'à la date du 14 juin 2012, date ultime fixée pour le dépôt par les intermédiaires financiers des ordres présentés à l'offre publique de rachat par la société HAVAS de ses propres actions au prix unitaire de 4,90 €, elle avait reçu en dépôt 249 729 240 actions HAVAS.

Le nombre d'actions présentées en réponse à l'offre publique de rachat, soit 249 729 240 actions, étant supérieur au nombre maximum de 51 729 602 actions que HAVAS s'était engagée à racheter, il a été procédé à une réduction des demandes de rachat¹ selon les dispositions de l'article R. 225-155 du code de commerce².

Les actions rachetées seront annulées par la société dans les conditions et délais prévus par l'article R. 225-158 du code de commerce et ne conféreront plus aucun droit social.

- 2 - Par ailleurs, BNP Paribas, CM-CIC Securities et Natixis ont fait connaître à l'Autorité des marchés financiers que pendant la durée de l'offre publique d'achat simplifiée visant les bons de souscription et/ou d'acquisition d'actions remboursables émis en 2006³ (« BSAAR 2006 ») HAVAS au prix unitaire de 0,40 €, soit du 22 mai au 11 juin 2012 inclus, la société HAVAS a acquis 32 663 372 BSAAR 2006 sur le marché au prix précité (soit 90,52% des BSAAR 2006 visés par l'offre). Ces BSAAR seront annulés par la société.
- 3 - Nyse Euronext Paris fera connaître par un avis le calendrier de règlement-livraison des offres publiques.

¹ Le taux de service étant d'environ 19,4%.

² Réduction proportionnelle au nombre d'actions dont les actionnaires ayant répondu à l'offre justifient être propriétaires.

³ Le prospectus relatif à une émission d'obligations à bons de souscription et/ou d'acquisition d'actions remboursables (OBSAAR) (les BSAAR ayant été détachés desdites obligations émises, le 1^{er} décembre 2006) a été visé par l'Autorité des marchés financiers, le 27 novembre 2006, sous le n°06-437.